

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 JANVIER 2023 À 20 HEURES

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix janvier deux mille vingt trois à vingt heures, dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur José ALMEIDA, Maire.

20 conseillers étaient présents jusqu'à la question n° 3,
21 conseillers étaient présents à partir de la question n° 4.

Mme Marie-Line BONNOT avait donné pouvoir à M. Jean-Marc RETY,
M. Pierre BERTRAND avait donné pouvoir à M. Jean-Marc GONÇALVES,
M. Christian CHEVREUX avait donné pouvoir à Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX,
M. Gaëtan GUERMONPREZ avait donné pouvoir à M. Jean-Louis MERZAUX,
M. Franck LOUIS avait donné pouvoir à Mme Fabienne VION,
Mme Héliène MARTEEL avait donné pouvoir à Mme Céline TONOT jusqu'à la question n° 3,
Mme Cyrielle VILLANI avait donné pouvoir à Mme Anne MILLOT,
M. Samir ASGASSOU avait donné pouvoir à M. Christian BOUCASSOT,
Mme Élise GOURMELEN avait donné pouvoir à Mme Florence BIZOT.

Délibérations adoptées lors de la séance

Numéro délibération	Objet
2023-001	Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2023
2023-002	Versement d'une avance de subvention au CCAS avant le vote du BP 2023
2023-003	Renouvellement de la labellisation du Point Information Jeunesse de Longvic
2023-004	Requalification du Quartier Valentin - Création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Écoquartier Valentin » et exonération de la part communale de la Taxe d'Aménagement
2023-005	Reconduction du partenariat CMP de Longvic / Ville de Longvic
2023-006	Demande de subvention d'État 2023 à la DRAC pour le Conservatoire à Rayonnement Communal
2023-007	Mise à jour du Règlement intérieur des Établissements d'accueil de jeunes enfants suite à de nouvelles directives de la CAF
2023-008	Attribution d'aides à la mobilité douce
2023-009	Emplois temporaires (entre les vacances de février et celles de printemps)
2023-010	Rapport d'activité 2021 de Dijon Métropole

Affichage en Mairie le 11 janvier 2023

Publication internet le 12 janvier 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 10 janvier 2023 à vingt heures

Président : Monsieur José ALMEIDA

Secrétaire : Madame Anne MILLOT

Convocation envoyée le 04 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 20	Nombre de procurations : 9	
Pour : 29	Contre :	Abstention :
Membres présents		
M. José ALMEIDA	M. Luc LE LORCH	M. Jean-Louis MERZAUX
Mme Céline TONOT	Mme Monique ISSAD	Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE
M. Jean-Marc RETY	Mme Béatrice SIMON	M. Jonas MOUNDANGA
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	M. Christophe SAGE	Mme Anne MILLOT
M. Jean-Marc GONÇALVES	M. Jean-Luc JONCOUR	M. Fernando NOVO
M. Christian BOUCASSOT	Mme Patricia QUELIN	Mme Valérie GRANDET
Mme Florence BIZOT	Mme Fabienne VION	
Membres absents		
Mme Marie-Line BONNOT (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)	M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)	
M. Pierre BERTRAND (pouvoir à M. Jean-Marc GONÇALVES)	Mme Hélène MARTEEL (pouvoir à Mme Céline TONOT)	
M. Christian CHEVREUX (pouvoir à Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX)	Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à Mme Anne MILLOT)	
M. Gaëtan GUERMONPREZ (pouvoir à M. Jean-Louis MERZAUX)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à M. Christian BOUCASSOT)	
	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)	

N° 2023-001 : Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

Monsieur Jean-Marc GONÇALVES, Adjoint au Maire, rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément à cette disposition, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser avant l'approbation du Budget primitif 2023 l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement suivantes :

Ch	Crédits ouverts N-1 hors RAR	Crédits maximum art L 612-1 du CGCT	Affectation des crédits	Ouverture de crédits avant le vote du BP 2023	
				Article	Montants
20	576 469,98 €	144 117,50 €	Migration serveur impression	2051	2 500,00 €
			Abonnement annuel logiciel	2051	2 000,00 €
			Prestations aménagement secteur Chapelle	2031	20 000,00 €
			Bureau étude Blum (études / sondages)	2031	5 000,00 €
			TOTAL CHAPITRE 20		29 500,00 €
204	8 000,00 €	2 000,00 €	Subventions aides à la mobilité douce	20421	2 000,00 €
			TOTAL CHAPITRE 204		2 000,00 €
21	1 662 752,00 €	415 688,00 €	Fonds médiathèque	2188	2 000,00 €
			Renouvellement équipements	2188	2 000,00 €
			restaurant scolaire Lot 13 cuisine	2188	167 208,00 €
			Matériel mini racing car (portail - abri)	2158	12 000,00 €
			Autolaveuse Espace Jean Bouhey	2188	10 000,00 €
			2 débroussailleuses	2188	1 700,00 €
			Citerne de récupération des eaux de pluies	2188	7 000,00 €
			Travaux clôtures écoles	21312	15 000,00 €
			Raccordement réseau COSEC SIVOS	21538	5 000,00 €
			Matériel informatique	21838	10 000,00 €
			Caméra urbaine	21838	5 000,00 €
			Aménagement accueil la Ruche - mobilier	21848	14 600,00 €
			Renouvellement mobilier	21848	2 000,00 €
23	4 239 691,10 €	1 059 922,78 €	travaux restaurant scolaire Lot 6	2313	97 123,00 €
			travaux restaurant scolaire Lot 7	2313	59 713,00 €
			travaux restaurant scolaire Lot 8	2313	68 400,00 €
			travaux restaurant scolaire Lot 10	2313	102 630,00 €
			travaux restaurant scolaire Lot 11	2313	379 697,00 €
			travaux restaurant scolaire Lot 12	2313	72 263,00 €
			Sondages structures complémentaires Blum	2313	1 000,00 €
			Médiathèque travaux canalisations	2313	248 000,00 €
TOTAUX	6 486 913,08 €	1 621 728,27 €			1 284 334,00 €

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
 APPROUVE les propositions telles qu'exposées ci-dessus,
 DIT que les crédits correspondant seront inscrits au budget primitif 2023,
 CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 10 janvier 2023 à vingt heures

Président : Monsieur José ALMEIDA

Secrétaire : Madame Anne MILLOT

Convocation envoyée le 04 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 20	Nombre de procurations : 9	
Pour : 29	Contre :	Abstention :
Membres présents		
M. José ALMEIDA	M. Luc LE LORC'H	M. Jean-Louis MERZAUX
Mme Céline TONOT	Mme Monique ISSAD	Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE
M. Jean-Marc RETY	Mme Béatrice SIMON	M. Jonas MOUNDANGA
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	M. Christophe SAGE	Mme Anne MILLOT
M. Jean-Marc GONÇALVES	M. Jean-Luc JONCOUR	M. Fernando NOVO
M. Christian BOUCASSOT	Mme Patricia QUELIN	Mme Valérie GRANDET
Mme Florence BIZOT	Mme Fabienne VION	
Membres absents		
Mme Marie-Line BONNOT (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)	M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)	
M. Pierre BERTRAND (pouvoir à M. Jean-Marc GONÇALVES)	Mme Hélène MARTEEL (pouvoir à Mme Céline TONOT)	
M. Christian CHEVREUX (pouvoir à Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX)	Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à Mme Anne MILLOT)	
M. Gaëtan GUERMONPREZ (pouvoir à M. Jean-Louis MERZAUX)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à M. Christian BOUCASSOT)	
	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)	

N° 2023-002 : Versement d'une avance au CCAS au titre de la subvention 2023

Monsieur Jean-Marc GONÇALVES, adjoint au Maire, expose :

Avant le vote des budgets primitifs 2023 de la Ville et du CCAS, il est nécessaire de garantir un minimum de trésorerie au CCAS pour faire face à ses dépenses dès le début de l'exercice 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement au profit du CCAS d'une somme de 80 000 € ; cette somme constituant une avance sur la subvention qui sera attribuée en 2023 par la Ville pour équilibrer le budget du CCAS.

Ce versement fait l'objet dès janvier 2023 d'un mandat au chapitre 65 du budget de la Ville et d'un titre de recettes au chapitre 74 du budget CCAS en section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE d'accepter la proposition dans les conditions exposées ci-dessus,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets,

AUTORISE le Maire d'exécuter toute démarche relative à la présente décision.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 10 janvier 2023 à vingt heures

Président : Monsieur José ALMEIDA

Secrétaire : Madame Anne MILLOT

Convocation envoyée le 04 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 20	Nombre de procurations : 9	
Pour : 29	Contre :	Abstention :
Membres présents		
M. José ALMEIDA	M. Luc LE LORC'H	M. Jean-Louis MERZAUX
Mme Céline TONOT	Mme Monique ISSAD	Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE
M. Jean-Marc RETY	Mme Béatrice SIMON	M. Jonas MOUNDANGA
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	M. Christophe SAGE	Mme Anne MILLOT
M. Jean-Marc GONÇALVES	M. Jean-Luc JONCOUR	M. Fernando NOVO
M. Christian BOUCASSOT	Mme Patricia QUELIN	Mme Valérie GRANDET
Mme Florence BIZOT	Mme Fabienne VION	
Membres absents		
Mme Marie-Line BONNOT (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)	M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)	
M. Pierre BERTRAND (pouvoir à M. Jean-Marc GONÇALVES)	Mme Hélène MARTEEL (pouvoir à Mme Céline TONOT)	
M. Christian CHEVREUX (pouvoir à Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX)	Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à Mme Anne MILLOT)	
M. Gaëtan GUERMONPREZ (pouvoir à M. Jean-Louis MERZAUX)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à M. Christian BOUCASSOT)	
	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)	

N° 2023-003 : Renouvellement de la labellisation de l'INFO JEUNES LONGVIC, anciennement Point Information Jeunesse de Longvic

Monsieur Jonas MOUNDANGA, Conseiller Municipal délégué, rappelle que dans le cadre de sa politique en faveur de la Jeunesse, la Ville de Longvic propose les services de l'INFO JEUNES LONGVIC dont l'objectif est d'accompagner les jeunes dans la définition et la réalisation de leurs projets professionnels et personnels.

Le soutien technique et pédagogique de l'INFO JEUNES LONGVIC s'applique aux questions touchant à la vie quotidienne, les études (choix d'un métier, orientation scolaire, formation), l'emploi (recherche, formation professionnelle et permanente), la culture, les loisirs, la santé, le droit, etc.

Les objectifs de cet accompagnement ont pour finalité d'aider les jeunes dans la construction de leur identité au sein de la collectivité, de les conduire à un apprentissage de l'autonomie qui leur permet de faire leurs propres choix, d'apprendre à se conduire en tenant compte de leur environnement familial et social existant.

Par ailleurs, l'INFO JEUNES de Longvic est labellisée « Eurodesk ». Portail européen, il offre des outils à destination de ceux et celles qui veulent étudier, faire des stages, travailler, réaliser un projet ou encore devenir volontaire sur le territoire européen.

Il propose au Conseil Municipal de renouveler la labellisation de l'INFO JEUNES pour la période 2023-2029, d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à cette labellisation, à signer tous les documents s'y rapportant, notamment la convention avec le Centre Régional Information Jeunesse Bourgogne-Franche-Comté et la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Bourgogne-Franche-Comté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE le renouvellement de la labellisation de l'INFO JEUNES LONGVIC pour la période 2023-2029,

CHARGE Monsieur le Maire de la signature de tout acte en ce sens.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 10 janvier 2023 à vingt heures

Président : Monsieur José ALMEIDA

Secrétaire : Madame Anne MILLOT

Convocation envoyée le 04 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 21	Nombre de procurations : 8	
Pour : 27	Contre :	Abstention : 2
Membres présents		
M. José ALMEIDA	M. Luc LE LORCH	M. Jean-Louis MERZAUX
Mme Céline TONOT	Mme Monique ISSAD	Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE
M. Jean-Marc RETY	Mme Béatrice SIMON	M. Jonas MOUNDANGA
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	M. Christophe SAGE	Mme Hélène MARTEEL
M. Jean-Marc GONÇALVES	M. Jean-Luc JONCOUR	Mme Anne MILLOT
M. Christian BOUCASSOT	Mme Patricia QUELIN	M. Fernando NOVO
Mme Florence BIZOT	Mme Fabienne VION	Mme Valérie GRANDET
Membres absents		
Mme Marie-Line BONNOT (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)	M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)	
M. Pierre BERTRAND (pouvoir à M. Jean-Marc GONÇALVES)	Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à Mme Anne MILLOT)	
M. Christian CHEVREUX (pouvoir à Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à M. Christian BOUCASSOT)	
M. Gaëtan GUERMONPREZ (pouvoir à M. Jean-Louis MERZAUX)	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)	

N° 2023-004 : Requalification du Quartier Valentin – Création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Écoquartier Valentin » et exonération de la part communale de la Taxe d'Aménagement

Monsieur le Maire rappelle que le quartier Valentin hébergeait une partie du personnel affectée à la base aérienne 102. Suite à la décision de l'État de fermer cette base militaire, les logements occupés se sont vidés et l'État a alors décidé de vendre les biens immobiliers lui appartenant. Les propriétés de l'État comportent environ 61 logements répartis en 21 maisons individuelles et 2 immeubles collectifs de 16 et 24 logements. La Ville de Longvic a montré son intérêt pour l'acquisition des biens de l'État afin d'opérer sur le quartier une opération de renouvellement urbain venant dans le prolongement des importants projets de requalification du centre-ville de Longvic. En effet, cette vacance dévalorise l'image d'un quartier déjà fragile et la Ville de Longvic souhaite donc qu'une reconquête rapide de ces terrains puisse être mise en œuvre.

En conséquence, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ambitionne d'inverser l'image du quartier en la revalorisant par l'aménagement des espaces publics nouveaux ou à requalifier, par la construction de nouveaux logements et par l'inscription du projet dans une démarche environnementale de type « Écoquartier ».

Le Quartier Valentin est délimité par la route de Dijon, la voie Georges Pompidou, la voie ferrée de Dijon-Belfort et l'impasse adjudant Cheminade.

Le projet de programme global des constructions prévoit la construction à terme de 9 000 à 11 000 m² de surface plancher en majorité à destination d'habitations mais pouvant comprendre pour partie des services et/ou du commerce et la réhabilitation de 40 logements représentant environ 3 500 m² de surface de plancher et correspondant à 2 immeubles collectifs respectivement de 16 et 24 logements situés rue Jean Doudiès. Le périmètre de la ZAC couvre une superficie d'environ 7,2 hectares.

Par délibération du 14 décembre 2020, le Conseil Municipal a confié à la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) l'opération d'aménagement « Écoquartier Valentin », au sens de l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme, dans le cadre d'une concession d'aménagement.

Par délibération du 02 mars 2022, le Conseil Municipal a décidé d'aménager ce site sous la forme d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) et a défini les modalités de la concertation préalable, conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme.

Par délibération en date du 19 octobre 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Longvic a approuvé le

bilan de la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) sur le quartier Valentin.

Conformément à l'article R 311-2 du Code de l'urbanisme, le dossier de création consultable à la Direction générale des services comprend :

- Un rapport de présentation, qui expose notamment l'objet et la justification de l'opération, comporte une description de l'état du site et de son environnement, énonce les raisons pour lesquelles, au regard des dispositions d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la commune et de l'insertion dans l'environnement naturel ou urbain, le projet faisant l'objet du dossier de création a été retenu,
- Un plan de situation,
- Un plan de délimitation du périmètre composant la Zone d'Aménagement Concerté,
- Un projet de programme global des constructions à édifier,
- La décision de l'autorité environnementale d'exonérer le projet d'une évaluation environnementale, ce dernier ayant été soumis à la procédure d'examen au cas par cas conformément à l'article L 122-1 et ses annexes du Code de l'Environnement.

La réalisation de la Z.A.C. est confiée à la S.P.L.A.A.D. en qualité d'aménageur (délibération du 14 décembre 2020).

Enfin, en application de l'article L.331-7, 5° du Code de l'Urbanisme, il est précisé que les constructions seront exonérées de plein droit de la part communale de la taxe d'aménagement dans la mesure où le coût des équipements publics sera pour partie à la charge des constructeurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de créer une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) conformément au dossier consultable en Mairie,

DÉCIDE que la ZAC ainsi créée est délimitée, conformément au plan de délimitation de son périmètre (pièce n°3 du dossier de création),

DÉCIDE de dénommer la zone ainsi créée Zone d'Aménagement Concerté « Écoquartier VALENTIN »,

DÉCIDE que le projet de programme global des constructions comportera 9 000 à 11 000 m² de surface plancher en majorité à destination d'habitations, mais pouvant comprendre pour partie des services et/ou du commerce, et la réhabilitation de 40 logements représentant environ 3 500 m² de surface de plancher et correspondant à 2 immeubles collectifs respectivement de 16 et 24 logements situés rue Jean Doudiès,

DÉCIDE de faire application de l'article L.331-7, 5° du Code de l'Urbanisme qui permet de mettre le coût des équipements publics à la charge des constructeurs,

AUTORISE la S.L.P.A.A.D. à exécuter les formalités se rapportant au projet, notamment celles des publicités légales,

AUTORISE le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions ;

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 10 janvier 2023 à vingt heures

Président : Monsieur José ALMEIDA

Secrétaire : Madame Anne MILLOT

Convocation envoyée le 04 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 21	Nombre de procurations : 8	
Pour : 29	Contre :	Abstention :
Membres présents		
M. José ALMEIDA	M. Luc LE LORC'H	M. Jean-Louis MERZAUX
Mme Céline TONOT	Mme Monique ISSAD	Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE
M. Jean-Marc RETY	Mme Béatrice SIMON	M. Jonas MOUNDANGA
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	M. Christophe SAGE	Mme Hélène MARTEEL
M. Jean-Marc GONÇALVES	M. Jean-Luc JONCOUR	Mme Anne MILLOT
M. Christian BOUCASSOT	Mme Patricia QUELIN	M. Fernando NOVO
Mme Florence BIZOT	Mme Fabienne VION	Mme Valérie GRANDET
Membres absents		
Mme Marie-Line BONNOT (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)	M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)	
M. Pierre BERTRAND (pouvoir à M. Jean-Marc GONÇALVES)	Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à Mme Anne MILLOT)	
M. Christian CHEVREUX (pouvoir à Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à M. Christian BOUCASSOT)	
M. Gaëtan GUERMONPREZ (pouvoir à M. Jean-Louis MERZAUX)	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)	

N° 2023-005 : Reconduction du Partenariat CMP de Longvic / Ville de Longvic

Madame Anne GUTIERREZ-VIGREUX, Adjointe au Maire expose :

Depuis 15 ans, la Ville de Longvic et le Centre Médico-psychologique de Longvic s'associent pour mener des actions de sensibilisation musicale et de socialisation par le développement de la culture artistique destinée aux patients ainsi que des actions mises en place par le Service Municipal des Sports par les éducateurs sportifs qui font découvrir aux patients-élèves plusieurs activités sportives adaptées à leurs capacités afin de leur permettre d'intégrer ultérieurement une association en toute autonomie. Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire ce partenariat pour l'année 2022-2023

Pour ce faire, la Ville de Longvic mettra à disposition des locaux adaptés au sein du Conservatoire à Rayonnement Communal de Longvic, ainsi qu'un professeur d'enseignement artistique susceptible d'apporter aux patients-élèves le support nécessaire à l'acquisition de la culture musicale (assistant d'Enseignement Artistique en formation musicale et chant choral). Les interventions auront un rythme hebdomadaire, durant toute l'année scolaire, avec une durée de deux heures par semaine, le matin sur 34 séances.

Les actions mises en place par le Service Municipal des Sports concerneront au maximum, par année scolaire, 1 groupe de 10 personnes suivi par le CMP de Longvic pour l'atelier Cardio-musculaire, 1 groupe de 10 personnes pour l'atelier Gym Douce et un groupe de 10 personnes pour l'Atelier randonnée.

Soit 5h par semaine sur 36 semaines.

La prestation effectuée par les Services Municipaux au bénéfice des patients du CMP donnera lieu au versement d'une participation compensatoire de 2 200 € pour l'année scolaire 2022-2023 incluant toutes les charges supportées par la Commune de Longvic (salaire de l'intervenant, frais de déplacements, frais pédagogiques...) pour l'action à dominante culturelle, et de 1 300 € pour l'année scolaire 2022-2023 pour les actions à dominante sportives.

La convention de partenariat est conclue pour l'année scolaire 2022-2023 et sera renouvelée tacitement pour les 3 années scolaires suivantes après actualisation des modalités si nécessaire. Elle prendra fin à l'issue de l'année scolaire 2025-2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de reconduire le partenariat entre le CMP de Longvic et la Ville de Longvic aux conditions ci-dessus énoncées,

CHARGE Monsieur le Maire de la signature de la convention.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 10 janvier 2023 à vingt heures

Président : Monsieur José ALMEIDA

Secrétaire : Madame Anne MILLOT

Convocation envoyée le 04 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 21	Nombre de procurations : 8	
Pour : 29	Contre :	Abstention :
Membres présents		
M. José ALMEIDA	M. Luc LE LORC'H	M. Jean-Louis MERZAUX
Mme Céline TONOT	Mme Monique ISSAD	Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE
M. Jean-Marc RETY	Mme Béatrice SIMON	M. Jonas MOUNDANGA
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	M. Christophe SAGE	Mme Hélène MARTEEL
M. Jean-Marc GONÇALVES	M. Jean-Luc JONCOUR	Mme Anne MILLOT
M. Christian BOUCASSOT	Mme Patricia QUELIN	M. Fernando NOVO
Mme Florence BIZOT	Mme Fabienne VION	Mme Valérie GRANDET
Membres absents		
Mme Marie-Line BONNOT (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)	M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)	
M. Pierre BERTRAND (pouvoir à M. Jean-Marc GONÇALVES)	Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à Mme Anne MILLOT)	
M. Christian CHEVREUX (pouvoir à Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à M. Christian BOUCASSOT)	
M. Gaëtan GUERMONPREZ (pouvoir à M. Jean-Louis MERZAUX)	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)	

N° 2023-006 : Demande de subvention d'État 2023 à la DRAC pour le CRC

Sur proposition de Madame Anne MILLOT, Conseillère Municipale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT que l'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté) peut apporter son aide financière au fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC),

SOLLICITE une subvention d'un montant de 12 500 € auprès de l'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté) pour le fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Communal pour l'année 2023,

CHARGE Monsieur le Maire de la signature de tout acte en ce sens.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 10 janvier 2023 à vingt heures

Président : Monsieur José ALMEIDA

Secrétaire : Madame Anne MILLOT

Convocation envoyée le 04 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 21	Nombre de procurations : 8	
Pour : 29	Contre :	Abstention :
Membres présents		
M. José ALMEIDA	M. Luc LE LORC'H	M. Jean-Louis MERZAUX
Mme Céline TONOT	Mme Monique ISSAD	Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE
M. Jean-Marc RETY	Mme Béatrice SIMON	M. Jonas MOUNDANGA
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	M. Christophe SAGE	Mme Hélène MARTEEL
M. Jean-Marc GONÇALVES	M. Jean-Luc JONCOUR	Mme Anne MILLOT
M. Christian BOUCASSOT	Mme Patricia QUELIN	M. Fernando NOVO
Mme Florence BIZOT	Mme Fabienne VION	Mme Valérie GRANDET
Membres absents		
Mme Marie-Line BONNOT (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)	M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)	
M. Pierre BERTRAND (pouvoir à M. Jean-Marc GONÇALVES)	Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à Mme Anne MILLOT)	
M. Christian CHEVREUX (pouvoir à Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à M. Christian BOUCASSOT)	
M. Gaëtan GUERMONPREZ (pouvoir à M. Jean-Louis MERZAUX)	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)	

N° 2023-007 : Mise à jour du règlement intérieur des EAJE suite à de nouvelles directives de la CAF

Madame Florence BIZOT, adjointe au Maire, rappelle que le Conseil Municipal a adopté le 30 mars 2022, un nouveau règlement intérieur des Établissements d'accueil de jeunes enfants.

Suite à de nouvelles directives de la CAF, les mises à jour suivantes ont été apportées à ce règlement :

- Disparition du tarif moyen : dans le cas de ressources des parents non connues le tarif plancher ou plafond sera appliqué,
- Le règlement intérieur doit intégrer une nouvelle mention relative aux contrôles des relevés d'heures de présence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE les mises à jour du Règlement intérieur des Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants suite aux directives de la CAF,

ADOpte le règlement intérieur,

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 10 janvier 2023 à vingt heures

Président : Monsieur José ALMEIDA

Secrétaire : Madame Anne MILLOT

Convocation envoyée le 04 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 21	Nombre de procurations : 8	
Pour : 29	Contre :	Abstention :
Membres présents		
M. José ALMEIDA	M. Luc LE LORC'H	M. Jean-Louis MERZAUX
Mme Céline TONOT	Mme Monique ISSAD	Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE
M. Jean-Marc RETY	Mme Béatrice SIMON	M. Jonas MOUNDANGA
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	M. Christophe SAGE	Mme Hélène MARTEEL
M. Jean-Marc GONÇALVES	M. Jean-Luc JONCOUR	Mme Anne MILLOT
M. Christian BOUCASSOT	Mme Patricia QUELIN	M. Fernando NOVO
Mme Florence BIZOT	Mme Fabienne VION	Mme Valérie GRANDET
Membres absents		
Mme Marie-Line BONNOT (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)	M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)	
M. Pierre BERTRAND (pouvoir à M. Jean-Marc GONÇALVES)	Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à Mme Anne MILLOT)	
M. Christian CHEVREUX (pouvoir à Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à M. Christian BOUCASSOT)	
M. Gaëtan GUERMONPREZ (pouvoir à M. Jean-Louis MERZAUX)	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)	

N° 2023-008 : Attribution d'aides à la mobilité douce

Sur proposition de Madame Céline TONOT, Première Adjointe au Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VU, la délibération N° 2019-047 du Conseil Municipal en date du 20 mai 2019 décidant de la mise en place d'une aide à la mobilité douce au profit des Longviciens et approuvant le règlement d'intervention de ce dispositif,

VU, la délibération N° 2021-024 du Conseil Municipal du 22 mars 2021 approuvant le nouveau règlement d'intervention et le nouveau formulaire de demande d'aide à la mobilité douce. Extension des aides aux vélos cargos,

CONSIDÉRANT que les dossiers déposés par six Longviciens remplissent toutes les conditions énoncées par le règlement d'intervention du dispositif,

ATTRIBUE, dans le cadre du dispositif d'aide à la mobilité douce, les six aides financières suivantes à des Longviciens dont les dossiers répondent aux critères définis ;

- 150 € pour l'acquisition d'un vélo classique
- 150 € pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique
- 300 € pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique
- 155 € pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique
- 250 € pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique
- 150 € pour l'acquisition d'un vélo classique

DIT que ces aides seront réglées sur le chapitre 204 du budget en cours,

DIT que ces subventions d'équipement seront amorties sur une durée d'une année,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours,

CHARGE Monsieur le Maire de la signature de tout acte en ce sens.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 10 janvier 2023 à vingt heures

Président : Monsieur José ALMEIDA

Secrétaire : Madame Anne MILLOT

Convocation envoyée le 04 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 21	Nombre de procurations : 8	
Pour : 29	Contre :	Abstention :
Membres présents		
M. José ALMEIDA	M. Luc LE LORC'H	M. Jean-Louis MERZAUX
Mme Céline TONOT	Mme Monique ISSAD	Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE
M. Jean-Marc RETY	Mme Béatrice SIMON	M. Jonas MOUNDANGA
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	M. Christophe SAGE	Mme Hélène MARTEEL
M. Jean-Marc GONÇALVES	M. Jean-Luc JONCOUR	Mme Anne MILLOT
M. Christian BOUCASSOT	Mme Patricia QUELIN	M. Fernando NOVO
Mme Florence BIZOT	Mme Fabienne VION	Mme Valérie GRANDET
Membres absents		
Mme Marie-Line BONNOT (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)	M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)	
M. Pierre BERTRAND (pouvoir à M. Jean-Marc GONÇALVES)	Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à Mme Anne MILLOT)	
M. Christian CHEVREUX (pouvoir à Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à M. Christian BOUCASSOT)	
M. Gaëtan GUERMONPREZ (pouvoir à M. Jean-Louis MERZAUX)	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)	

N° 2023-009 : Création d'emplois temporaires (entre les vacances de février et celles de printemps)

Sur proposition de Monsieur Jean-Marc RETY, Adjoint au Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, VU les articles 40 et 41 de la loi 2012-347 du 12 mars 2012 modifiant l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, CONSIDÉRANT que l'organisation des activités pour les enfants fréquentant la Maison de l'Enfance, l'Espace Loisirs Freinet, la Ruche et le Service des sports durant la période scolaire comprise entre les vacances d'hiver 2023 et celles de printemps entraîne un accroissement temporaire d'activité nécessitant le recours à du personnel temporaire,

DÉCIDE de la création des emplois temporaires suivants :

Pôle Enfance : (emplois temporaires rémunérés sur la base du 1^{er} échelon d'adjoint d'animation) :

E.L.F. :
1 emploi à 34h00 du 20 février au 9 avril 2023
2 emplois à 25h00 du 20 février au 9 avril 2023
2 emplois à 20h00 du 20 février au 9 avril 2023
1 emploi à 15h00 du 20 février au 9 avril 2023
1 emploi 14h00 du 20 février au 9 avril 2023

La Ruche :
1 emploi à 26h50 du 20 février au 9 avril 2023
1 emploi à 28h25 du 20 février au 9 avril 2023

MMEL :
1 emploi à 32h00 du 20 février au 9 avril 2023
1 emploi à 20h15 du 20 février au 9 avril 2023

Pôle Sport : (emploi temporaire rémunéré sur la base du 1^{er} échelon d'éducateur des APS) :
1 emploi à 6h00 du 20 février au 9 avril 2023

CHARGE Monsieur le Maire de la signature des contrats de travail correspondants.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 10 janvier 2023 à vingt heures

Président : Monsieur José ALMEIDA

Secrétaire : Madame Anne MILLOT

Convocation envoyée le 04 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 21	Nombre de procurations : 8	
Pour :	Contre :	Abstention :
Membres présents		
M. José ALMEIDA	M. Luc LE LORC'H	M. Jean-Louis MERZAUX
Mme Céline TONOT	Mme Monique ISSAD	Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE
M. Jean-Marc RETY	Mme Béatrice SIMON	M. Jonas MOUNDANGA
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	M. Christophe SAGE	Mme Hélène MARTEEL
M. Jean-Marc GONÇALVES	M. Jean-Luc JONCOUR	Mme Anne MILLOT
M. Christian BOUCASSOT	Mme Patricia QUELIN	M. Fernando NOVO
Mme Florence BIZOT	Mme Fabienne VION	Mme Valérie GRANDET
Membres absents		
Mme Marie-Line BONNOT (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)	M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)	
M. Pierre BERTRAND (pouvoir à M. Jean-Marc GONÇALVES)	Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à Mme Anne MILLOT)	
M. Christian CHEVREUX (pouvoir à Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à M. Christian BOUCASSOT)	
M. Gaëtan GUERMONPREZ (pouvoir à M. Jean-Louis MERZAUX)	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)	

N° 2023-010 : Présentation du rapport d'activité 2021 de Dijon Métropole

Madame Céline TONOT, Première Adjointe au Maire et Conseillère Communautaire de Dijon Métropole, rappelle que, conformément à la Loi du 12 juillet 1999 portant renforcement et simplification de la coopération intercommunale, les Conseils Municipaux doivent être informés des rapports d'activité des Établissements Publics de Coopération Intercommunale dont est membre la Commune.

L'information de l'assemblée délibérante a été donnée par la transmission du Rapport d'activité de l'année 2021 établi par le Dijon Métropole et la synthèse orale qu'en a fait Madame Céline TONOT.

FAIT ET DÉBATTU LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS